

Procès-verbal de l'assemblée générale du Comité des fêtes de Cassagnas

Le : 24 novembre 2023

Comité des fêtes de Cassagnas

Mairie de Cassagnas

48400 CASSAGNAS

Les membres de l'association du Comité des Fêtes de Cassagnas se sont réunis lors de l'assemblée générale du 24 novembre 2023, à 18 heures 30, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Cassagnas. Réunion sur convocation préalablement adressée par courriel groupé à chaque membre ou ex membre et bénévole et sur le site de la mairie via le site « Localiti », par Patrick ZARSKYJ pour le courriel et par Véronique BOYER pour le site « Localiti », dans les formes et délais conformes aux dispositions statutaires.

Neuf membres étaient présents ou représentés, sur un total de neuf membres de l'association ; conformément aux conditions de quorum mentionnées dans les statuts, l'assemblée générale ordinaire annuelle peut donc valablement délibérer.

Personne présente à l'assemblée générale de ce jour :

- BARNONCEL Suzy
- BOYER Véronique
- SCHIRMER Joël
- SCHIRMER Martine
- GRIOT Michel
- GRIOT Roseline
- LE BOULCH ZARSKYJ Françoise
- ZARSKYJ Patrick

Pouvoir pour la réunion du jour :

- WILKIN Mireille, absente, excusée, elle a donné pouvoir à BOYER véronique.

Membres ou Bénévoles excusés :

- DUFOURNET Éric
- DUFOURNET Mireille
- TURC Josie
- TURC Michel

L'assemblée générale est présidée par ZARSKYJ Patrick, en sa qualité d'ex trésorier de l'association. L'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement des dirigeants par vote
- Rappel des statuts du comité des fêtes avec montant de la cotisation annuelle
- Rappel de l'approbation des comptes de l'exercice clos
- Proposition des dates des prochaines manifestations
- Approbation du budget pour les cadeaux de l'arbre de Noël

Lecture des derniers débats et historique du dernier bureau du comité des fêtes. Le débat s'ouvre sur les différentes délibérations à l'ordre du jour :

Au terme des débats, l'assemblée décide de voter les résolutions suivantes :

Première résolution : Renouvellement des dirigeants de l'association

Ayant pris en considération les candidatures présentées à cet effet préalablement à la réunion de l'assemblée générale, l'assemblée générale a élu les dirigeants suivants :

- Monsieur ZARSKYJ Patrick, président
- Monsieur GRIOT Michel, trésorier

Mise au vote à main levée, cette résolution est adoptée à 7 voix pour + 1 voix pour, donnée par un pouvoir, 0 voix rejeté et à 0 voix contre.

Deuxième résolution : Statuts du comité des fêtes avec montant de la cotisation annuelle

- Cotisation annuelle des membres fixée par les statuts du comité à 2 euros.
- L'ensemble des présents ont cotisé soit 16 euros à mettre dans la caisse liquide.
- La cotisation de WILKIN Mireille sera demandée au cours de la semaine si elle souhaite être adhérente.

Troisième résolution : Approbation des comptes de l'exercice clos

L'assemblée générale prend acte du rapport financier fait par l'ex trésorier lors de la réunion du 27 octobre 2023, et approuve les comptes de l'exercice clos du 27 octobre 2023.

Un reliquat de monnaie de 22,15 euro donné par Christelle Plantier sera ajouté dans la caisse liquide. Le montant des cotisations récolté ce jour, soit 16 euro sera ajouté dans la caisse liquide.

L'assemblée générale donne quitus au trésorier pour l'exercice écoulé.

Troisième résolution : Approbation du budget de l'exercice à venir

L'assemblée générale prend acte du projet d'affectation du résultat et approuve le budget prévisionnel de l'association tel qu'il lui a été présenté.

Arbre de Noël avec cadeaux pour les enfants de la commune, achat de livres à Hyper U de Mende pour un montant équivalent au Noël 2022. Achat de quelques décorations pour l'activité de l'après midi de Noël (couronne décorative de Noël).

Mise au vote à main levée, cette résolution est adoptée à 8 voix pour + 1 voix pour, donnée par pouvoir, 0 voix rejeté et à 0 voix contre.

Quatrième résolution : Proposition des dates des prochaines manifestations

- 16 décembre 2023, Noël des enfants de la commune à 15 heures avec activité couronne de Noël, goûter et distribution des cadeaux de Noël avec le Père Noël (Barnoncel Stéphane).
- 12 janvier 2024, Participation du comité au bar pour la galette des rois de la mairie.
- 16 ou 23 mars 2024, Loto du comité
- 4 ou 11 juin 2024, Vide grenier sur la place de l'Estelle
- 28 juillet 2024, Participation du comité au bar pour le repas communal.
- Concours de belotte vers septembre 2024
- Toutes les dates seront discutées et validées avec monsieur WILKIN maire de Cassagnas pour la disponibilité de la salle du Stevenson et du plan de circulation et des parkings pour le vide grenier.

Sixième résolution : Discussion et questions diverses

- Noël des enfants, limités uniquement aux enfants de la commune.
- Michel Griot amène des bonbons, des jus de fruits et des bouchons de liège s'il en a la possibilité.
- Martine, Suzy et Roseline feront un gâteau et Françoise fera des crêpes.
- Véronique achètera des chocolats.

- Prévoir la remorque de Michel Turc pour les cadeaux de Noël.
- Joël descendra son camping car pour que le père Noël puisse se changer.
- Véronique chantera un chant de Noël.
- Prévoir de la musique de Noël et un micro pour les annonces
- Prévoir jus de fruits, coca, Nutella, sucre en poudre, confiture et café.
- Faire inventaire du stock des deux armoires.
- Faire la modification de l'association du comité à la sous-préfecture.
- Faire la modification de l'association du comité auprès de la banque.
- Faire liste des adhérents et des bénévoles.
- Prochaines dates des réunions

Jeudi 18 janvier 2024 à 18 heures 30 Salle du conseil municipal

Jeudi 22 février 2024 à 18 heures 30 Salle du conseil municipal

Dates à vérifier avec monsieur WILKIN maire de Cassagnas pour la disponibilité de la salle du conseil municipal.

La séance est levée à 20 heures 45.

Fait le 24 novembre 2023, à Cassagnas

Le Président

ZARSKYJ Patrick



Le Trésorier

GRIOT Michel

Po. 